



**Me Daniel Ngambi Boog, avocat au barreau du Cameroun et 1er adjoint au Maire de la commune de Ngog-Mapubi, vient de quitter le Parti Camerounais pour la Réconciliation Nationale ( PCRC).**

Le magistrat municipal affirme dans sa note de démission parvenue à notre rédactions que : « Mes conviction politique et ma probité morale ne me permettant plus de cheminer avec une grégaire d'amateurs, où calomnies, médisance et impostures ont élu domicile ».

ORIGINAL

NOTIFICATION-LETTRE



N. Réel  
L'an deux mille vingt et un  
En le Dix du mois de décembre

A la requête de Maître Daniel NGAMBI BOOG, Avocat au Barreau du Cameroun et Premier Adjoint au Maire de la Commune de Ngog-Mapubi, B.P : 7675 Yaoundé, Tél : 676.51.67.98, lequel fait élection de domicile en son Cabinet aux fins des présentes et ses suites.

J'ai Maître..... Huissier de Justice Près la Cour d'Appel du Centre et les Tribunaux de Yaoundé, y demeurant et domicilié, soussigné.



*2021 03/12/21*

NOTIFIÉ, REMI ET LAISSE A :

Monsieur le Président du Parti Camerounais Pour la Réconciliation Nationale « PCRN », en ses bureaux sis à l'immeuble BAYIGA CENTER où étant et parlant à *Son Sujet*  
*il est au vu de l'acte qui doit être transmis*  
*tant ladite correspondance que copie des pièces et*  
*usage*  
Copie d'une lettre signée le 08 Décembre 2021 par Maître Daniel NGAMBI BOOG, Premier Adjoint au Maire de la Commune de Ngog-Mapubi, adressée à Monsieur Président du Parti Camerounais Pour la Réconciliation Nationale et dont le contenu est ainsi conçu :

OBJET : Ma démission officielle du PCRN.

Monsieur le Président ;

Mon engagement et mon attachement à vos idéaux politiques ont buté à une fatalité qui me fait tirer certaines conclusions, notamment, celles dont l'ultime recours porte sur le choix de la démission irrévocable ;

Je me dois en principe l'obligation de réserve, sauf que, mes convictions politiques personnelles et ma probité morale ne me permettent plus de cheminer avec une grégaire d'amateurs, où calomnies, médisances et imposture ont élu domicile ;

Sur ce, je vous prie Monsieur le Président, de prendre officiellement acte de ma démission comme adhérent ou membre de votre parti politique et ce, avec toutes les conséquences de droit ;

Vous voudrez bien accusez bonne réception ;

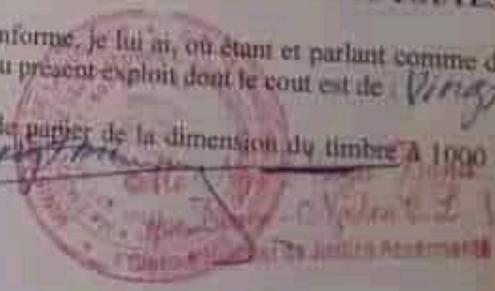
Dans l'attente, je vous prie de croire Monsieur le Président, en l'assurance de ma parfaite considération ;

SOUS TOUTES RESERVES.

Et afin qu'il n'en ignore et s'y conforme, je lui ai, ou étant et parlant comme dessus, remis et laissé tant ladite lettre que copie du présent exploit dont le cout est de *Vingt mille Francs*

Employé pour copie une feuille de papier de la dimension du timbre à 1000 francs, somme incluse dans le cout de l'acte. *Vingt mille*

E	4000
T	2000
O	1000
C	1500
D	500
U	-12370
D.M	
TOTAL	20000



Me Daniel Ngambi Boog devient ainsi le deuxième maire à quitter le Mouvement politique de Cabral Libii en l'espace de 8 mois. Joseph Espoir Biyong, 6eme adjoint au Maire de Douala 5eme, avait annoncé sa démission du parti de Cabral Libii au mois de mai dernier.

L'on se souvient que Joseph Espoir Biyong était devenu un véritable fondateur au sein de son parti politique, depuis ses déclarations incendiaires après les élections sénatoriales de 2020.

Le jeune magistrat municipal avait critiqué la décision prise par Cabral Libii de prendre part à ces élections sénatoriales, en affirmant que son parti aurait dû suivre le mot d'ordre de boycott lancé par le MRC et Maurice Kamto.

«Nous sommes tellement désolés de ne vous avoir pas écouté. Nous sommes tellement désolés de n'avoir pas compris ce qu'il disait » , déclarait-il.

Une position qui avait créé un tollé au sein de son mouvement politique.

Convoqué au conseil de discipline du parti le 13 décembre 2020, Joseph Espoir Biyong n'avait pas daigné se présenter, arguant qu'il ne peut déférer à une convocation initiée par des « personnes qui n'ont pas qualité ».

Il claquera la porte du PCRN quelques temps après.

---